



## Achat appartement vice caché

Par **christophe fischer**, le **09/11/2008** à **10:56**

bonjour, je suis un particulier et je viens d'acquies un appartement en copropriété dans une residence, un 3 piece en rez de chaussée avec eau chaude et froide ainsi que chauffage collectif , je viens de commencer les travaux de renovation (electricité plomberie salle de bain cuisine) le probleme c est que la chaufferie se trouve sous l appartement et que cela fait du bruit ,le chauffage viens d etre mis en route, la journée c est tolerable mais la nuit c est genant, l agent immobilier a oublier de me parler de ce soucis et de la situation de la chaufferie, et si je l avais su je n aurais pas acheter,apparemment il peut s agir d un vice caché. qu 'elles sont les recours et indemnisations? merci d avance sincerés salutations.